

Saran, le 26 février 2024

PÔLE PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION

Coordonnées du secrétariat :

02.38.74.42.89

## Relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale (CVS) Jeudi 8 février 2024

### Présents :

- Monsieur BAILLON, représentant des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Madame CARDONNE, représentante des résidents, résidence les Ecureuils
- Monsieur CHANSARD, représentant du personnel
- Mme CHEVALLIER, animatrice, résidence Le Bois fleuri
- Madame COLOMB, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Madame DESSE-MEZIERES, directrice, Pôle Personnes âgées
- Mme GANDARINHO, animatrice, résidence Les Ecureuils
- Madame GAUCHARD, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur GERMOND, représentant des résidents, résidence Les Ecureuils
- Monsieur GRELET, représentant des familles et président du CVS, résidence Le Bois fleuri
- Monsieur HOERDT, cadre supérieur de santé, Pôle Personnes âgées
- Madame LE JEHAN, représentante des familles, résidence Pierre Pagot
- Madame LENOIR, assistante de direction, Pôle Personnes âgées
- Madame LOULIER, cadre de santé, résidence Les Ecureuils
- Madame MESSI, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- Madame NOTTELLET, représentante des familles, résidence Les Ecureuils
- Madame PECHEUX, Secrétaire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées
- Madame RETORET, responsable qualité, Pôle Personnes âgées
- Madame RICAUD, Directrice adjointe, Pôle Personnes âgées
- Madame ROBILLARD, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- Madame SCHIFFER, représentante des résidents, résidence Le Bois fleuri
- Madame THOMAS, représentante des familles, résidence Les Ecureuils

### Excusé(e)s :

- Mme DESCLERC-DULAC, administratrice, CHU d'Orléans
- Madame POPINEAU, cadre de santé, résidence Pierre Pagot
- Madame VILLEGIER, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées

## Rappel de l'ordre du jour

- 1 Présentation des membres du CVS
- 2 Election du Président et du Vice-Président
- 3 Bilan d'activités de l'année 2023 du CVS
- 4 Bilan d'activités de l'année 2023 du service animation et perspectives 2024
- 5 Bilan de la gestion des risques 2023
- 6 Point sur la situation sanitaire des établissements
- 7 Point sur le projet de redimensionnement du Pôle
- 8 Questions diverses des représentants des usagers

Les représentants des familles et des résidents de tous les établissements s'expriment et posent s'il y a lieu les questions émanant de leur propre questionnement ou de celui des familles et des résidents qu'ils représentent.

### **1. Présentation des membres du CVS**

Madame DESSE-MEZIERES, directrice du Pôle Personnes âgées (PA), souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, représentants des résidents et des familles, suite aux récentes élections. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

Madame DESSE-MEZIERES rappelle le rôle du CVS, qui a vocation à traiter de problématiques générales, susceptibles de concerner l'ensemble des résidents d'une structure ou du Pôle. En aucun cas, le CVS ne traite et ne traitera de situations individuelles. Il convient dans ce cas de contacter directement la direction du Pôle qui répondra aux sollicitations.

### **2. Election du Président et du Vice-Président**

Il convient d'élire, au cours de cette séance, un Président et un Vice-Président du CVS.

Un appel aux volontaires est réalisé dans l'assemblée. Sont élues :

- en tant que Présidente du CVS : Mme THOMAS, représentant les familles de la résidence Les Ecureuils,
- en tant que Vice-Présidente : Mme NOTTELLET, représentant les familles de la résidence Les Ecureuils.

M. GRELET fait part de son souhait de rester membre du CVS et de continuer à s'investir dans des groupes de travail en interne. Il siègera au sein du CVS comme invité permanent.

### **3. Bilan d'activités de l'année 2023 du CVS**

M. GRELET présente le bilan d'activités de l'année 2023 du Conseil de vie sociale des EHPAD du CHU d'Orléans :

- Organisation de 4 réunions du Conseil de vie sociale ;
- Révision du règlement intérieur du CVS, du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement des EHPAD ;
- Participation aux réunions du Conseil de surveillance et aux Conseils de discipline du CHU d'Orléans ;
- Participation à la réflexion sur le projet de redimensionnement du Pôle ;
- Participation aux réunions des Comités de Pilotage sur la Bienveillance et sur la Qualité ;
- Organisation de 4 permanences à la résidence du Bois Fleuri (bâtiment B) ;
- Participation aux 3 réunions publiques d'informations destinées aux familles ;
- Validation des questionnaires de satisfaction pour l'hébergement temporaire et les récentes admissions ;
- Proposition de thèmes pour les flashs d'informations mensuels.

Ce bilan montre que le Conseil de vie sociale est dynamique et investi dans le fonctionnement des établissements du Pôle après la période de crise du COVID-19.

### **4. Bilan d'activités de l'année 2023 du service animation et perspectives 2024**

Mesdames CHEVALLIER et GANDARINHO présentent le bilan d'activités de l'année 2023 du service animation (cf power point en pièce jointe).

Plusieurs actions ont été réalisées pendant toute cette année 2023 :

- Animations par thématiques (animaux visiteurs, halloween, Noël, lotos, anniversaires,...) ;
- Sorties extérieures (Chambord, safari train, pêche, restaurants, visites de moulin, cinéma, bowling, promenades en calèche ou en bateau, zoo, ferme,...) ;
- Rencontres intergénérationnelles ;
- Spectacles ;
- Activités manuelles et sportives ;
- Projet vacances qui a regroupé une 15aine de résidents des 3 établissements pendant une semaine complète (jour et nuit) ;
- ...

Pour l'année 2024, les perspectives d'animations sont les suivantes :

- Organisation d'un séjour au Puy du Fou prévu du 12 au 14 juin ;
- Organisation d'un séjour au bord de la mer pour les résidents de la résidence Le Bois fleuri (bâtiment B) ;
- Poursuite des rencontres intergénérationnelles
- Etablissement d'un partenariat avec le foyer Georges Brassens à Saran
- Organisation d'une rencontre inter-EHPAD avec les Sablons avec la participation au concours de pâtisseries

Le programme d'animations 2024 de la résidence Pierre Pagot sera allégé compte-tenu de l'absence de l'animatrice, Madame DOMENECH pour congé maternité. Les animatrices des autres établissements organiseront, en fonction de leur disponibilité, des animations extérieures ou sur site et ainsi maintenir le lien social entre résidents.

M. CHANSARD demande si des animations spécifiques seront organisées autour des jeux olympiques qui auront lieu en France cette année. Il est précisé que l'association Siel Bleu a prévu des rencontres inter-établissements sur le thème du rugby, discipline olympique.

## 5. Bilan de la gestion des risques 2023

Madame RETORET présente le bilan de la gestion des risques de l'année 2023 (cf power point en pièce jointe).

Face au bilan des chutes 2023, Madame LE JEHAN demande si certains types de protections pourraient en augmenter le risque. En effet, elle a supposé que le fournisseur de couches avait changé car les protections « pull up » sont moins utilisées alors qu'elles facilitent davantage l'autonomie de résidents. Il est précisé que le prestataire du marché est identique et que le taux d'absorption est différent selon le type de protection. Il a été identifié que les couches « pull up » sont moins absorbantes que les couches classiques et sont utilisées en fonction des besoins des résidents.

M. BAILLON s'interroge sur la pénurie de certains médicaments comme peuvent la connaître certaines officines de ville. Les EHPAD du Pôle Personnes âgées étant rattachés au CHU d'Orléans, ils disposent, par conséquent, de la pharmacie hospitalière du CHU et sont prioritaires pour l'approvisionnement des médicaments. Il a pu arriver, de façon exceptionnelle, que certains médicaments aient été remplacés par d'autres molécules.

## 6. Point sur la situation sanitaire des établissements (COVID, vaccination...)

COVID :

Depuis le début de l'année 2024, plusieurs résidences connaissent des clusters de COVID, en particulier :

- Saran rez-de-chaussée du bâtiment B (16 résidents),
- Saran 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B (8 résidents),
- Pierre Pagot (3 résidents).

Il y a probablement plus de cas car certains résidents sont complètement asymptomatiques et donc non suspects. Les dépistages massifs ne sont plus recommandés et les formes sont largement moins graves que par le passé.

Depuis le 11 janvier 2024, selon les recommandations de l'Haute Autorité de Santé (HAS), les gestes barrières ont été renforcés :

- le port du masque, **est obligatoire**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement car il contribue à éviter la propagation du virus ;
- les visites sont maintenues pour tous les résidents y compris les COVID+ ;
- le nombre de visiteurs autorisés par visite est limité à **2 personnes** âgées de 6 ans et plus ; chaque visiteur ayant l'obligation de porter un masque **TOUT AU LONG DE LA VISITE** ;
- le lavage des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique est effectué régulièrement

Des campagnes de vaccination ont été poursuivies :

- le 8 janvier à la résidence Le Bois fleuri pour 92 résidents (de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>ème</sup> dose).

## Vaccination contre la grippe

Malgré les vaccinations contre la grippe pour les résidents qui ont été réalisées entre le 19 octobre et le 15 novembre dernier, au 2 février 2024, 13 résidents ont été diagnostiqués positifs sur la résidence Les Ecureuils contre 4 professionnels.

### 7. Point sur le projet de redimensionnement du Pôle

Depuis octobre 2021, une révision capacitaire est négociée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental du Loiret. Les profils des résidents ont changé et les besoins ont évolué.

Une coupe PATHOS et GMP devra être réalisée dans le courant de l'année 2024, a priori au 1<sup>er</sup> semestre de sorte de réévaluer les dotations allouées qui n'ont pas été revues depuis 2014. En effet, l'évaluation de la perte d'autonomie, réalisée à l'aide de la grille nationale AGGIR, donne lieu à un classement de chaque personne dans un « groupe iso-ressources » (GIR) ; elle permet de calculer un niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées, dénommé « groupe iso-ressources moyen pondéré (GMP).

Le PATHOS évalue, à partir des situations cliniques observées, les soins médico-techniques requis pour assumer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées, en établissement ou à domicile. Outil de « coupe transversale », il donne la « photographie » d'une population à un moment donné.

Il est rappelé que les coupes sont toujours réalisées sur la base de la traçabilité des dossiers de soins et des transmissions faites par les professionnels. Il est donc essentiel et primordial que la traçabilité de toutes les informations relatives aux résidents soit assurée dans les logiciels de soin actuels.

Le projet de redimensionnement tel que défendu à l'heure actuelle consiste en :

1. La suppression de 40 lits d'EHPAD et la transformation de 40 lits d'EHPAD en lits d'USLD ou d'EHPAD fortement médicalisés (Résidence Le Bois fleuri – Bâtiment A – 1<sup>er</sup> étage) - **Projet non retenu à ce stade**

Afin de diversifier l'offre et de mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population âgée du territoire, il était envisagé de réduire le nombre de chambres doubles par transformation en chambres individuelles.

2. Création de 6 lits de soins palliatifs (au sein de la résidence Le Bois fleuri – Bâtiment A) – **Projet non retenu pour l'instant**
3. Création de 4 lits d'hébergement temporaire supplémentaire au sein de la résidence Les Ecureuils (en sus de ceux existants déjà au sein de la résidence Pierre Pagot ouverts depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023) – **Projet en cours de discussion.**
4. Pérennisation de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en EHPAD (au sein de la résidence Le Bois fleuri – Bâtiment B) – **Le Pôle a répondu à l'appel à candidature diffusé par l'ARS Centre-Val de Loire pour ce faire.**

Le dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation consiste à proposer aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, sortant des urgences ou d'hospitalisation ou en situation d'urgence au domicile ne nécessitant pas une hospitalisation, un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours, avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé ou leur orientation vers une nouvelle structure d'accueil. Ce dispositif offre la possibilité d'un hébergement sécurisant dans l'attente de la mise en place d'un plan d'aide adapté, de l'adaptation du domicile ou du rétablissement de l'aidant. Ce dispositif est expérimenté sur le Pôle depuis août 2022 sur le bâtiment B et permet de désengorger les services du CHU.

Dans la plupart des cas, les résidents accueillis en HTU sont ensuite transférés en hébergement permanent ; les retours à domicile sont finalement rares.

A ce jour, le dispositif est prolongé jusqu'au 31 mars 2024.

5. Création de 4 lits d'hébergement temporaire d'urgence (HTU) en USLD (au sein de la résidence Le Bois fleuri – Bâtiment A) – **Projet finalement non poursuivi.**

Après une expérimentation d'accueil temporaire d'urgence en USLD de 3 mois, le besoin n'est pas justifié car tous les séjours temporaires se transforment en hébergement permanent.

6. Création de 3 lits d'accueil de nuit (AN) en EHPAD (au sein de la résidence Le Bois fleuri - Bâtiment B, de la résidence Pierre Pagot et de la résidence Les Ecureuils) - **Projet non retenu en l'état mais qui sera retravaillé dans le cadre des lits d'hébergement temporaire sur lesquels pourraient se faire cet accueil.**

7. Création d'unités spécialisées dans la prise en charge des troubles psycho-comportementaux :

- création d'une unité type Unité d'hébergement renforcé (UHR) médico-sociale de 15 lits au sein de l'EHPAD de la résidence Le Bois fleuri (Bâtiment B) – **Projet retenu et financé.**

Un projet a été présenté à l'ARS et celui-ci a été retenu. Il est envisagé de réduire la capacité à 13 lits pour ne pas avoir à mettre 2 résidents en chambre double.

En effet, face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, aggravée de troubles du comportement importants, et l'entrée de plus en plus tardive en institution et donc bien souvent aussi la prise en charge plus tardive de ces troubles, le Pôle et ses équipes médicales et paramédicales souhaitent s'engager dans une prise en charge adaptée de ces résidents et conforme aux recommandations de bonnes pratiques.

Pour des raisons architecturales, l'UHR de 13 lits serait créée au rez-de-chaussée de la résidence Le Bois fleuri (bâtiment B) au sein de l'actuelle unité Bleu. Un accès serait ainsi possible au niveau du jardin thérapeutique de l'actuelle UHR.

Il est précisé que les résidents qui iraient dans cette unité seraient ceux qui sont hébergés dans l'UHR actuelle dans la mesure où il est préconisé que ces résidents ne restent pas sur une longue période à l'UHR et en sortent dans les meilleurs délais.

- création d'une unité pré- et post- UHR de 15 lits au sein de l'EHPAD de la résidence Le Bois fleuri (Bâtiment B) – **Projet non retenu pour l'instant**
- création de 2 Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de nuit : 1 PASA de nuit mutualisé pour les bâtiments A et B de la résidence Le Bois fleuri + 1 PASA de nuit mutualisé pour les résidences P. Pagot et Les Ecoreuils – **Projet retenu et financé.**

Le projet proposé concerne plus spécifiquement la prise en charge nocturne de personnes âgées dépendantes souffrant de troubles du comportement modérés à moyens déjà accueillies en EHPAD. Il s'agirait de créer 2 PASA de nuit :

- l'un au sein de la résidence Le Bois fleuri, dans les locaux d'un des deux PASA de jours existants ;
- l'autre, mutualisé entre les résidences P. Pagot et Les Ecoreuils et également situés dans les locaux des PASA de jour.

Force est de constater que de plus en plus de personnes âgées – qu'elles vivent à domicile ou en établissement – souffrent de troubles cognitifs et développent des troubles du comportement et peuvent être perturbatrices voire dangereuses pour elles-mêmes et/ou leurs proches et les autres résidents dans les structures. Elles peuvent confondre le jour et la nuit. Il importe donc de pouvoir les prendre en charge, de jour comme de nuit, dans un environnement adapté et sécurisé.

Un PASA de nuit permet d'accueillir, durant la période nocturne, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés à moyens, tout particulièrement la nuit, et dont la déambulation, la perte de repères et les troubles peuvent perturber le repos et le sommeil des autres résidents. Cette prise en charge permettra de réduire les prescriptions de psychotropes.

Dans la continuité de ce qui existe déjà en journée dans les PASA des 4 EHPAD du CHU d'Orléans, les PASA de nuit visent à améliorer la qualité de vie et de sommeil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou souffrant de troubles apparentés déjà hébergées dans l'établissement en leur proposant des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement adapté à leurs besoins.

La création de ces PASA pourrait être envisagée à titre expérimental pour une durée de 2 ans.

8. Création de 16 places de prise en charge de personnes âgées (PA) en provenance du domicile en intra- et en extra-EHPAD **Projet qui n'est pas retenu puisque le Pôle Personnes âgées a été retenu pour porter un CRT et que ce projet s'inscrit dans la dimension du futur CRT.**

9. Portage d'un Centre de Ressources territorial (CRT) de 35 prises en charge – **Projet retenu et financé.**

Le CRT porté par le Pôle Personnes âgées du CHU d'Orléans a été retenu : un facilitateur du parcours de santé des PA du territoire résidant à domicile ou dans un autre établissement ainsi qu'aux acteurs en charge de leur accompagnement dans le prolongement des actions déployées au sein des structures.

Le territoire retenu par l'ARS est l'agglomération orléanaise.



## 8. Questions diverses des représentants des usagers

### Inspections ARS

Le Pôle Personnes âgées a fait l'objet d'une inspection sur pièces de la part de l'ARS pour les résidences Les Ecureuils et Le Bois fleuri. Après transmission des rapports, aucune injonction n'a été formulée.

Les recommandations ou prescriptions concernent plus particulièrement :

- Disposer d'un projet d'établissement en cours de validité. Le Pôle Personnes âgées a prévu de travailler son projet d'établissement 2024-2028 dès lors que le projet stratégique du Pôle aura été validé. Celui-ci est en cours de négociation avec les autorités de tarification : ARS Centre-Val de Loire et Conseil départemental du Loiret.
- Elaborer un projet d'accompagnement personnalisé (PAP). Les PAP sont en cours d'élaboration par les services des établissements.
- Procéder au recrutement d'un médecin coordonnateur. Dans le cadre du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), nous disposons de 8 postes de médecins gériatres. A ce jour, 3 postes sont pourvus et occupés. Aussi, cela ne permet pas, en tant que tel, de dédier un effectif au travail de médecin coordonnateur. Comme la grande majorité des établissements de santé et médico-sociaux, nous connaissons une pénurie médicale indépendante de notre volonté qui ne nous permet pas de pourvoir tous nos postes de manière durable.

### Evaluation externe

La précédente évaluation externe ayant eu lieu en mars 2021, l'envoi du rapport de visite aux autorités doit être effectué avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025. La visite des évaluateurs (6 jours) est à organiser d'ici la fin novembre voire début décembre 2024.

Au cours de la visite sur site, l'organisme externe évaluera :

- l'engagement du CVS en qualité de partenaire dans le développement de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies ;
- son rôle dans la promotion de l'expression et la dynamique de participation des personnes accompagnées ;
- son implication et le recueil de son avis sur les évolutions proposées dans le fonctionnement / l'organisation de la structure ;
- sa possibilité d'émettre des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ;
- la bonne circulation des informations.

La rédaction d'un rapport d'évaluation interne n'étant plus obligatoire, une auto-évaluation est fortement recommandée.

Les membres du CVS (familles et résidents) seront sollicités lors d'une réunion en septembre pour les préparer à la rencontre avec l'organisme évaluateur et identifier les forces et les points à améliorer.

### Repas

Lors de la précédente réunion du 12 décembre, plusieurs résidents avaient exprimé leur souhait d'amélioration de la composition des repas :

- Proposer davantage de salade verte en accompagnement des plats le soir ;
- Augmenter la quantité de garniture pour certains plats (ex : salade niçoise, veau marengo, paëlla, quiche au fromage, ...)
- Prévoir des fruits mûrs et donc faciles à consommer ;
- Diversifier les variétés de fromage (ex : roquefort ou bleu).

Ces demandes d'amélioration ont été remontées lors de la réunion bimestrielle de la commission des menus et ont été entendues. Certains effets sont d'ores et déjà constatés par les résidents. D'autres modifications seront prises en compte à partir du mois de mai.

Des repas à thèmes vont être proposés prochainement :

- 22 février : croziflette
- 12 mars : choucroute.

Il est identifié que les résidents du bâtiment B hébergés au bout de l'aile du rez-de-chaussée disposent d'un repas froid le soir. Une réflexion va être lancée dans le service pour remédier à cette problématique (ex : réfléchir aux possibilités de réchauffage des plats).

Des difficultés sont abordées pour couper des aliments dans les barquettes en plastique. Cette organisation est malheureusement mise en place lorsque les équipes sont en sous-effectif afin d'éviter de laver les assiettes.

#### Ménage des chambres à la résidence Les Ecureuils

Lors de la précédente réunion, il avait été acté qu'un point sur le ménage des chambres serait effectué avec la société Elios à l'arrivée de Mme RICAUD, Directrice Adjointe du Pôle. Etant arrivée le 2 janvier, cette rencontre sera planifiée prochainement.

#### Communication familles / équipe soignante

Des actions ont été mises en place sur la résidence Les Ecureuils pour faciliter la communication entre les familles et l'équipe soignante :

- Une fiche d'échange a été installée dans la chambre des résidents. Afin d'éviter de créer un outil de traçabilité supplémentaire, si aucune fiche n'est présente dans la chambre, cela signifie qu'aucun besoin n'est signalé par l'équipe soignante.
- Une main courante a également été établie entre professionnels pour le suivi des soins de dentiers et des ongles.

#### Questions diverses

M. CHANSARD s'interroge sur la prise en charge des patients présentant des troubles psychiatriques chroniques. Il fait part d'une expérimentation dans une autre région où les patients sont hospitalisés une semaine par mois dans un hôpital psychiatrique. Compte-tenu de la pénurie de psychiatre ou d'infirmières spécialisées, il n'est pas envisageable de l'envisager avec l'EPSM Daumézou ou avec le CMP de St-Denis-de-l'Hôtel.

En l'absence de médecin à la réunion, il est difficile de répondre à leur place sur les modalités médicales instaurées même s'il est identifié que les traitements des résidents concernés sont régulièrement réévalués. Des formations spécialisées sont également proposées aux professionnels.

Madame LE JEHAN souhaite savoir comment aider les résidents encore autonomes dans leurs démarches administratives ou financières. Les résidents peuvent solliciter les assistantes sociales ou les cadres de santé des établissements. Une permanence d'étudiants en droit va également être proposée afin de pouvoir répondre aux besoins des résidents.

#### Dates à retenir

Le Pôle Personnes âgées organise :

- La 2<sup>ème</sup> rencontre à destination des aidants le jeudi 22 février à 17h30 à la résidence Le Bois fleuri. Le thème abordé sera : « Comment communiquer avec la personne malade »
- Un forum « Bien Vieillir », toute la journée du jeudi 28 mars au CHU d'Orléans.

Le calendrier des prochaines réunions du CVS est fixé aux dates suivantes :

- Jeudi 23 mai à 15h00
- Jeudi 19 septembre à 15h00
- Jeudi 5 décembre à 15h00.

La Présidente du CVS  
Céline THOMAS



La Directrice adjointe du Pôle Personnes âgées  
Dorine RICAUD

CHU D'ORLÉANS  
Pôle Personnes âgées  
D. RICAUD  
Directrice Adjointe